

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00440

Numéro SIREN : 521 654 996

Nom ou dénomination : A2B-SI

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2017 sous le numéro de dépôt 12332



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A2B-SI		RUE DU TREMOLLARD	
SIRET	5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 1 1	01500 AMBERIEU EN BUGEY	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	IMMOBILIER	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	272 089	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ADB FIDUCIAIRE 103 BOULEVARD BEAUMARCHAIS 75003 PARIS Tél: 01 44 54 86 80			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 18/05/2017 Lieu AMBERIEU EN BUGEY	
Tél:		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	350 000	payées par la société elle-même	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions					e	
autres que celles visées en (a).					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	350 000

G		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
---	--	--	--

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise RUE DU TREMOLLARD		01500 AMBERIEU EN BUGEY	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 52165499600011		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122016	
		N-1 31122015	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40.....000.....)	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	43 616	9 143	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	217 773	384 473	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	305 388	437 616
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	2 704		
	TOTAL (III)	DR	2 704		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 534 191	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	226 384	2 133	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	813 642	558 207	
	Dettes fiscales et sociales	DY	191 607	202 027	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	1 231 633	2 296 558	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 539 725	2 734 174	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 231 633	2 296 558	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 534 191		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-ST						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	2 516 075	FH		FI	2 516 075	3 058 630
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 516 075	FK		FL	2 516 075	3 058 630
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	15 000	47 800
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 531 075	3 106 430
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 068 407	2 457 847
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 463	1 430
	Salaires et traitements*					FY	103 884	64 503
	Charges sociales (10)					FZ	37 113	24 047
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	440	2 106
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 704	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 219 010	2 549 933
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	312 065	556 498	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	312 065	556 498	

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVois

QUADRATUS Informatique

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		315		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		315		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 123	672		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 123	672		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 123)	(357)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	93 170	171 668		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 531 075	3 106 746		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 313 302	2 722 273		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	217 773	384 473		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY IG				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								HP HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	15 000	47 800		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Amendes et pénalités										196			
	Sinistre										927			
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A2B-S1</u>												Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	15 792	KE		KF			
CORP	CORP	Terrains							KG		KH		KI			
		Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
			Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2			KP		KQ		KR		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			KS		KT		KU		
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *							KV		KW		KX		
			Matériel de transport *							KY		KZ		LA		
			Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	17 838	LC		LD	3 106	
			Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
		Avances et acomptes							LK		LL		LM			
		TOTAL III							LN	17 838	LO		LP	3 106		
		FIN	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
				Autres participations							8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés							1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V					
TOTAL IV							LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	33 630	OH		OJ	3 106				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	15 792	LW		1X					
CORP	CORP	Terrains			IP		LX		LY		LZ					
		Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC				
			Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF				
			Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML					
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO				
			Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR				
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	17 838	MT	3 106	MU	3 106			
			Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB					
		Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF					
		TOTAL III			IY		NG	17 838	NH	3 106	NI	3 106				
		FIN	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
				Autres participations			IO		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G					
TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	33 630	ØL	3 106	ØM	3 106				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :

SAS A2B-SI

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	15 792	PF		PG	15 792	PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	17 838	QM	440	QN	17 838	QO	440
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	17 838	QV	440	QW	17 838	QX	440
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	33 630	OP	440	OQ	33 630	OR	440

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S 2 704	5T	5U 2 704
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV 2 704	TW	TX 2 704
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB 2 704	UC	UD 2 704
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 2 704	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A2B-SI</u>										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	1 227 641		1 227 641				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <u>UO</u>)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	144		144				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	39 779		39 779				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	152 407		152 407				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 059		4 059				
	Charges constatées d'avance				VS							
	TOTAUX					VT	1 424 029	VU	1 424 029	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	813 642		813 642						
Personnel et comptes rattachés			8C	6 760		6 760						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	28 331		28 331						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	153 875		153 875						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 641		2 641						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	226 384		226 384						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	1 231 633	VZ	1 231 633					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6											
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	217 773		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WB		
			de son conjoint										WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	196	
	Amendes et pénalités		WJ		196		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	96 414	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
							- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme						WN		
								- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3	
TOTAL I												WR	314 383		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
							- imposées aux taux de 0 %						WH		
							- imposées aux taux de 19 %						WP		
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
							- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A								XA			
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													ZY	
	Majoration d'amortissement *													XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				XF		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3						
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F						
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				XG	4 174
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2	
TOTAL II												XH	4 174		
III. RÉSULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		310 209						XJ			
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL								XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		310 209						XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

9 464

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

Organic

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports(case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	9 143			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
							- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	384 473				Dividendes	ZE	350 000							
	Prélèvements sur les réserves	0E					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	0F	393 616				Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	43 616							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS										
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	2 042 156	2 429 154								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	7 899	1 350								
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	6 732	5 259								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)					ST	11 619	22 084								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	2 068 407	2 457 847								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	5 269	670								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	1 194	760								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	6 463	1 430								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	506 215	621 486								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	411 417	502 867								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*					0B	97 124									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S										
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)					YP	4	2								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					RL										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	%								
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG										
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH										
	RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA					Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL								
							Plus-values à 19 % JM	Imputations JC								
Groupe : résultat d'ensemble. JD					Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO										
					Plus-values à 19 % JP	Imputations JF										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH					N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	LOGICIELS	15 792	15 792		
	2	MAT.DE BUR.ET IN	17 838	17 838		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SINéant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①		②	donnant lieu à complément d'impôt ③			ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SINéant ☐ *Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	2 516 075
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	15 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 531 075

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 068 407
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 068 407

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	462 668
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	462 668
--	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	2 531 075	
Période de référence	GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016	
Date de cessation			HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A2B-SI

ADRESSE (voie)

RUE DU TREMOLLARD

CODE POSTAL

01500

VILLE

AMBERIEU EN BUGEY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

DE BOISSIEU

Prénom(s)

CHRISTIAN

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

200

Naissance :

Date

070453

N° Département

94

Commune

SAINT-MANDE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

Voie

RUE DU TREMOLLARD

Code postal

01500

Commune

AMBERIEU EN BUGEY

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

AUBE

Prénom(s)

JULIEN

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

200

Naissance :

Date

031280

N° Département

76

Commune

FECAMP

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

86

Voie

B AVENUE HENRI BARBUSSE

Code postal

92600

Commune

ASNIERES SUR SEINE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURN. FACTURES NON PARVENUES			4 800.00
31/12/2016 RB FOURN. FACTURES NON PARVENUES		4 800.00	
42820000 CONGES PAYES A PAYER			6 760.00
31/12/2016 OD CONGES PAYES A PAYER		6 760.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			2 641.02
31/12/2016 RB ETAT CHARGES A PAYER		2 641.02	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES			196.00
31/12/2016 RB AMENDES ET PENALITES	196.00		
67180000 CHARGES DIVERSES EXCEPTIONNELL			927.00
31/12/2016 RB CHARGES DIVERSES EXCEPTIONNEL	927.00		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000	ACHAT LOGICIELS		15 792.00	15 792.00	100.00
28050000	AMORTISSEMENT LOGICIELS		15 792.00	15 792.00	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 666.36		2 666.36	
21830000	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	3 105.97	17 838.00	14 732.03	82.59
28183000	AMORTISSEMENT MATERIEL INFORMA	439.61	17 838.00	17 398.39	97.54
Total II		2 666.36		2 666.36	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 227 640.99	640 195.14	587 445.85	91.76
41100000	CLIENTS	1 227 640.99	640 195.14	587 445.85	91.76
AUTRES CREANCES		196 388.11	115 735.16	80 652.95	69.69
40950000	REMBOURSEMENTS A RECEVOIR	2 379.96	2 379.96		
42100000	REMUNERATIONS DUES	143.92		143.92	
44400000	IMPOT SUR LES SOCIETES A PAYER	39 778.50		39 778.50	
44566000	TVA SUR FACTURES	145 861.93	111 676.40	34 185.53	30.61
44567000	CREDIT DE TVA	5 745.00		5 745.00	
44586000	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	800.00		800.00	
46710000	DEBITEURS DIVERS	1 678.80	1 678.80		
DISPONIBILITES		113 029.45	1 978 243.62	1 865 214.17	94.29
51200100	BANQUE XEROX		665 196.48	665 196.48	100.00
51200200	BANQUE XGS		398 227.19	398 227.19	100.00
51200300	BANQUE BOSTIK		217 636.86	217 636.86	100.00
51200400	BANQUE BUCAREST		2 713.46	2 713.46	100.00
51200500	BANQUE EUROP ASSISTANCE		49 120.00	49 120.00	100.00
51201100	BANQUE XEROX PO		599 043.38	599 043.38	100.00
51202200	BANQUE XGS PO		46 306.25	46 306.25	100.00
51220000	BANQUE	113 029.45		113 029.45	
Total III		1 537 058.55	2 734 173.92	1 197 115.37	43.78
TOTAL GENERAL		1 539 724.91	2 734 173.92	1 194 449.01	43.69

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
CAPITAL		40 000.00		40 000.00			
	10130000 CAPITAL	40 000.00		40 000.00			
RESERVE LEGALE		4 000.00		4 000.00			
	10611000 RESERVE LEGALE	4 000.00		4 000.00			
REPORT A NOUVEAU		43 615.52		9 142.52		34 473.00	377.06
	11000000 REPORT A NOUVEAU	43 615.52		9 142.52		34 473.00	377.06
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		217 772.68		384 473.00		166 700.32	43.36
Total I		305 388.20		437 615.52		132 227.32	30.22
PROVISIONS POUR CHARGES		2 704.00				2 704.00	
	15820000 PROV. POUR CH. SOCIALES SUR CP	2 704.00				2 704.00	
Total III		2 704.00				2 704.00	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				1 534 191.43		1 534 191.43	100.00
	51220000 BANQUE			1 534 191.43		1 534 191.43	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		226 384.40		2 132.75		224 251.65	NS
	45510000 COMPTE COURANT ASSOCIE	115 259.40		2 132.75		113 126.65	NS
	45511000 COMPTE COURANT JULIEN	111 125.00				111 125.00	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		813 641.71		558 206.78		255 434.93	45.76
	40100000 FOURNISSEURS	808 841.71		553 886.78		254 954.93	46.03
	40810000 FOURN. FACTURES NON PARVENUES	4 800.00		4 320.00		480.00	11.11
DETTES FISCALES ET SOCIALES		191 606.60		202 027.44		10 420.84	5.16
	42820000 CONGES PAYES A PAYER	6 760.00				6 760.00	
	43100000 SECURITE SOCIALE	24 433.00		9 446.00		14 987.00	158.66
	43730000 RETRAITE COMPLEMENTAIRE	3 898.00		7 863.94		3 965.94	50.43
	44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES A PAYER			116 981.00		116 981.00	100.00
	44551000 TVA A DECAISSER			12 793.00		12 793.00	100.00
	44571000 TVA COLLECTEE	153 874.58		53 125.79		100 748.79	189.64
	44860000 ETAT CHARGES A PAYER	2 641.02		1 817.71		823.31	45.29
Total IV		1 231 632.71		2 296 558.40		1 064 925.69	46.37
TOTAL GENERAL		1 539 724.91		2 734 173.92		1 194 449.01	43.69

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 516 074.98	3 058 630.34	542 555.36-	17.74-
70610000 HONORAIRES MANDATS	16 869.28	24 195.33	7 326.05-	30.28-
70610100 BNP REM	52 083.36	45 833.37	6 249.99	13.64
70610200 BNP JADE	39 000.00	15 900.00	23 100.00	145.28
70610300 RIVOLI AVENIR ETOILE A	19 640.30	18 636.00	1 004.30	5.39
70610400 RIVOLI AVENIR ETOILE C	11 227.00	11 226.98	0.02	0.00
70610500 EDISSIMO LOUISON BOBET	69 989.04	125 044.08	55 055.04-	44.03-
70610600 EDISSIMO 45 JEAN JAURES	56 664.88	816.00	55 848.88	NS
70610700 EDISSIMO TRAVAUX DIVERS		20 149.85	20 149.85-	100.00-
70610800 SWISS LIFE	40 000.02		40 000.02	
70610900 FONCIA IPM	14 288.91		14 288.91	
70611000 ETATS DES LIEUX	2 558.00		2 558.00	
70611100 EUROSIC	5 018.72		5 018.72	
70800100 PRESTATIONS XEROX 1	1 264 527.28	722 649.10	541 878.18	74.98
70800200 PRESTATIONS XGS	746 168.15	273 241.66	472 926.49	173.08
70800300 PRESTATIONS BOSTIK	156 950.04	145 654.16	11 295.88	7.76
70800400 PRESTATIONS BUCAREST	15 090.00	24 840.00	9 750.00-	39.25-
70800500 PRESTATIONS EUROP ASSISTANCE	6 000.00	12 000.00	6 000.00-	50.00-
70801100 PRESTATIONS XEROX PO		1 529 747.40	1 529 747.40-	100.00-
70801200 PRESTATIONS XGS PO		88 696.41	88 696.41-	100.00-
Chiffre d'affaires NET	2 516 074.98	3 058 630.34	542 555.36-	17.74-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	15 000.00	47 800.00	32 800.00-	68.62-
79100000 MISE A DISPOSITION MATERIEL	15 000.00	47 800.00	32 800.00-	68.62-
Total des Produits d'exploitation	2 531 074.98	3 106 430.34	575 355.36-	18.52-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 068 406.80	2 457 846.91	389 440.11-	15.84-
60400000 ACHATS PRESTATIONS DE SERVICE		135 888.08	135 888.08-	100.00-
60500000 ACHATS PRESTATIONS TRAVAUX	906 234.18	37 766.04	868 468.14	NS
60630000 FOURNITURES	253.39	117.35	136.04	115.93
61100000 SOUS TRAITANCE	1 135 921.87		1 135 921.87	
61100100 SOUS TRAITANCE XEROX		564 678.11	564 678.11-	100.00-
61100200 SOUS TRAITANCE XGS		220 085.66	220 085.66-	100.00-
61100300 SOUS TRAITANCE BOSTIK		97 012.35	97 012.35-	100.00-
61100400 SOUS TRAITANCE BUCAREST		22 044.96	22 044.96-	100.00-
61101100 SOUS TRAITANCE XEROX PO		1 259 094.73	1 259 094.73-	100.00-
61102200 SOUS TRAITANCE XGS PO		92 584.31	92 584.31-	100.00-
61420000 CONTRATS DE SERVICES	6 489.00		6 489.00	
61480000 CHARGES IMMOBILIERES	1 410.00	1 350.00	60.00	4.44
61565000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 324.00	2 786.42	537.58	19.29
61567000 MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR		1 248.23	1 248.23-	100.00-
61610000 ASSURANCE & GARANTIE	2 180.96	2 514.25	333.29-	13.26-
62260000 HONORAIRES	6 730.00	5 210.00	1 520.00	29.17
62270000 FRAIS DE GREFFE	2.45	48.77	46.32-	94.98-
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	179.97	51.22	128.75	251.37
62570000 FRAIS DE RECEPTION	174.23	235.82	61.59-	26.12-
62610000 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	367.52	1 447.16	1 079.64-	74.60-
62620000 TELEPHONE MOBILE	2 006.53	8 573.22	6 566.69-	76.60-
62630000 TELEPHONE FIXE ET INTERNATIONA		1 755.63	1 755.63-	100.00-
62635000 FRAIS DE TELEPHONE INFORMATIQU	393.46	381.48	11.98	3.14
62750000 FRAIS DE TENUE DE COMPTE	2 739.24	2 973.12	233.88-	7.87-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 463.18	1 430.39	5 032.79	351.85
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	660.00	439.00	221.00	50.34
63330000 FORMATION CONTINUE	534.18	321.39	212.79	66.21
63511000 CFE	5 269.00	670.00	4 599.00	686.42
SALAIRES ET TRAITEMENTS	103 883.51	64 502.91	39 380.60	61.05
64110000 SALAIRES	97 123.51	64 502.91	32 620.60	50.57
64120000 CONGES PAYES	6 760.00		6 760.00	
CHARGES SOCIALES	37 112.70	24 046.94	13 065.76	54.33
64510000 COTISATIONS URSSAF	31 003.57	20 923.31	10 080.26	48.18
64530000 COTISATIONS RETRAITE	7 038.13	5 170.63	1 867.50	36.12
64900000 CICE	929.00	2 047.00	1 118.00	54.62
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	439.61	2 105.60	1 665.99	79.12
68111000 DOT. AUX AMORT. SUR IMMOB. INC		2 105.60	2 105.60	100.00
68112000 DOT. AMORT. SUR IMMOB. CORPORE	439.61		439.61	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 704.00		2 704.00	
68150000 DOTATIONS AUX PROVISIONS CP	2 704.00		2 704.00	
Total des Charges d'exploitation	2 219 009.80	2 549 932.75	330 922.95	12.98
Résultat d'exploitation	312 065.18	556 497.59	244 432.41	43.92
Résultat courant avant impôts	312 065.18	556 497.59	244 432.41	43.92
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		315.41	315.41	100.00
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS		315.41	315.41	100.00
Total des Produits exceptionnels		315.41	315.41	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 123.00	672.00	451.00	67.11
67120000 AMENDES ET PENALITES	196.00	672.00	476.00	70.83
67180000 CHARGES DIVERSES EXCEPTIONNELL	927.00		927.00	
Total des Charges exceptionnelles	1 123.00	672.00	451.00	67.11
Résultat exceptionnel	1 123.00	356.59	766.41	214.93
IMPOTS SUR LES BENEFICES	93 169.50	171 668.00	78 498.50	45.73
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES	96 414.00	177 933.00	81 519.00	45.81
69900000 CREDIT D'IMPOT CRECHE	3 244.50	6 265.00	3 020.50	48.21
Total des produits	2 531 074.98	3 106 745.75	575 670.77	18.53
Total des charges	2 313 302.30	2 722 272.75	408 970.45	15.02
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	217 772.68	384 473.00	166 700.32	43.36

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU

28 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept

Et le vingt huit juin, à dix neuf heures,

Les associés de la société dénommée « SAS A2B-SI » se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur DE BOISSIEU Christian préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 400 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondances,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Le rapport de gestion du président
- Le texte des résolutions proposées

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement au vote les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 217.772,68 euros, de la manière suivante :

-Un résultat de 217.772,68 €

-Une somme.....214.000,00€

A la distribution de dividende, soit par action un montant de 535 €, qui sera soumis au prélèvement de la CSG,

-Et le solde, soit3.772,68€

Au compte « Report à nouveau »

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
Dividende par action	Dividende par action	Dividende par action
352.50€	312,50€	875.00€

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate qu'il a été attribué au président une rémunération de 24.835 euros au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

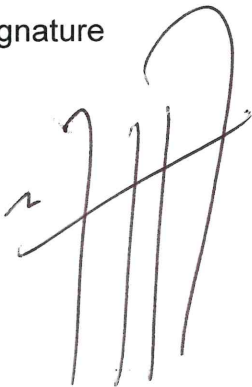
☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: de Boissieu
prénom: CHRISTIAN
adresse ou dénomination: 86 Rue du Trémollard
..... 01500 Ambérieu en Bugey
adresse du siège: 86 Rue du Trémollard
..... 01500 Ambérieu en Bugey
numéro unique d'identification- (Siren): 521 654 996/

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by several vertical strokes and a diagonal line across the top.